# CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**MALDIVES EVASION**

**60 RUE FRANCOIS 1ER,**

**75008 PARIS, FRANCE**

représenté par :

Monsieur GUILLAUME MELY, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM075260013**

à effet du 03/03/2026

La garantie financière est apportée par : ACCELERANT INSURANCE EUROPE SA, BASTION TOWER, LEVEL 20,
PLACE DU CHAMP DE MARS 5, 1050 BRUXELLES, BELGIQUE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : GROUPAMA GRAND EST, 101 ROUTE DE HAUSBERGEN,
BP 30014 SCHILTIGHEIM, 67012 STRASBOURG CEDEX, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 03/03/2029. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 03/03/2026 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,
Le 03/03/2026

Le Président de la commission d'immatriculation




Michel VENEAU